



Conseil économique et social

Distr. générale
29 juin 2023
Français
Original : anglais

Session de 2023

25 juillet 2022-26 juillet 2023

Débat consacré à la gestion (juin)

Compte rendu analytique de la 26^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 7 juin 2023, à 15 heures

Présidence : M^{me} Narváez Ojeda (Vice-Présidente) (Chili)

Sommaire

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement

- c) Statistiques
- a) Développement durable

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

- c) Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement

- j) Les femmes et le développement

Point 19 de l'ordre du jour : Questions sociales et questions relatives aux droits humains

- a) Promotion des femmes (*suite*)
- b) Développement social

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

- a) Rapports des organes de coordination

Point 11 de l'ordre du jour : Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org)

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

Point 19 de l'ordre du jour : Questions sociales et questions relatives aux droits humains

e) Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (*suite*)

h) Application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Point 4 de l'ordre du jour : Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations (*suite*)

En l'absence de M^{me} Stoeva (Bulgarie), M^{me} Narváez Ojeda (Chili), Vice-Présidente, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement

c) Statistiques (E/2023/24)

1. **M. Ulrich** (Vice-Président de la Commission de statistique), intervenant par liaison vidéo, présente le rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-quatrième session (E/2023/24) ; il dit qu'un débat est en cours sur les mesures à prendre afin de faire en sorte que les travaux de la Commission soient inclusifs et reflètent le monde tel qu'il se présente en 2023. Au cours des 70 dernières années, les thématiques abordées par la Commission se sont élargies pour inclure notamment le développement durable, les changements climatiques, le bien-être, le traitement de différents systèmes d'information novateurs, la protection et la confidentialité des données, ainsi que les innovations technologiques, autant de thématiques qui concernent tous les volets du programme de développement mondial. Cette perspective élargie, reflétée dans la résolution 2022/3 du Conseil, traduit le passage de la focalisation sur les statistiques à la prise en compte des demandes croissantes de données et de statistiques.

2. La Commission est reconnue comme le principal organe de coordination des programmes statistiques du système des Nations Unies. À ce titre, elle s'efforce d'accroître la coordination des différents programmes statistiques des organes et organismes des Nations Unies afin de renforcer les synergies et de fournir des statistiques et des données fiables pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans cette optique, elle apprécie l'engagement des organes et organismes sur le thème des données et est prête à apporter une contribution professionnelle active à des initiatives telles que la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout.

3. La cinquante-quatrième session de la Commission a rassemblé quelque 500 personnes représentant 98 pays et une quarantaine d'organismes internationaux et d'organisations non gouvernementales. Cette participation importante témoigne d'un engagement professionnel fort à l'appui du rôle crucial de la Commission en matière de données et de statistiques mondiales. Plus de 300 observations écrites ont été présentées et téléchargées sur le site Web de la Commission, tous points de l'ordre du jour confondus.

En outre, des manifestations parallèles (28 en ligne et 58 en présentiel) ont été organisées en marge de la session, qui a abouti à l'adoption de 23 décisions techniques. Ces dernières guideront le système statistique mondial et les travaux futurs de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales.

4. La Commission se félicite de la progression rapide des travaux sur les méthodologies et les sources de données relatives aux indicateurs des objectifs de développement durable, qui a permis de faire passer la couverture des indicateurs de 115 indicateurs sur un total de 231 (*Rapport sur les objectifs de développement durable 2016*) à 219 indicateurs (*Rapport sur les objectifs de développement durable 2023*). Elle a demandé au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable de dresser un bilan de la disponibilité de données au niveau national avant l'examen complet de 2025 du cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Groupe travaille en étroite collaboration avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, et est bien placé pour procéder à l'examen final en 2025, comme l'a demandé l'Assemblée générale.

5. La Commission a salué la progression des travaux sur la révision du Système de comptabilité nationale, dont la publication est prévue en 2025. Dans ce contexte, un forum de haut niveau a réfléchi à l'utilisation d'indicateurs économiques autres que le produit intérieur brut (PIB).

6. Les membres de la Commission ont présenté un certain nombre d'exemples de pays ayant déjà élaboré des outils intéressants pour mesurer le bien-être, le progrès et la durabilité. La Commission est prête à soutenir techniquement un processus politique visant à définir des indicateurs économiques autres que le PIB.

7. Les Principes fondamentaux de la statistique officielle sont un code de déontologie partagé par les professionnels. Durant la prochaine intersession, la Commission célébrera le trentième anniversaire des Principes et en profitera pour s'assurer qu'ils demeurent adéquats et pour promouvoir la production et la diffusion de statistiques officielles pertinentes, impartiales, objectives et fiables dans un écosystème de données en pleine évolution.

8. La Commission a approuvé la création du groupe des Amis de la présidence sur les statistiques sociales et démographiques, qui a lancé un examen d'ensemble des programmes de statistiques sociales et démographiques

aux niveaux national et international afin de déterminer s'ils sont adaptés à leur finalité, s'ils répondent aux nouveaux besoins politiques, s'ils sont intégrés à d'autres piliers, tels que les piliers économique et environnemental, et s'ils sont bien coordonnés à l'échelle mondiale. La Commission se focalise sur l'examen du statu quo et des moyens de renforcer ces programmes.

9. Le rapport de la Commission à l'examen contient également des décisions sur des sujets de portée générale, notamment les classifications statistiques internationales, l'intendance des données et l'intégration de l'information statistique et géospatiale. En outre, des décisions ont été prises sur des sujets aussi importants que les enquêtes auprès des ménages, les statistiques économiques, la comptabilité environnementale et économique, les statistiques relatives à l'apatridie et les statistiques de la criminalité.^{a)}

10. **M^{me} Mendoza Elguea** (Mexique) dit que son pays se félicite des décisions prises par la Commission de statistique à sa cinquante-quatrième session, en particulier de la décision de créer le groupe des Amis de la présidence sur les statistiques sociales et démographiques, qui réalisera une analyse critique du paysage actuel des questions et des groupes d'experts afin de contribuer à l'élaboration d'un cadre conceptuel plus complet et plus solide dans ces domaines. Le Mexique salue également les travaux du Comité d'experts de l'ONU en classifications statistiques internationales, qui visent à intégrer divers systèmes de classification dans un certain nombre de domaines, ainsi que ceux du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui visent à poursuivre les efforts d'intégration de l'information statistique et géographique et d'élargissement de l'utilisation et des applications de l'information géospatiale. En outre, son pays souligne la demande de la Commission en faveur d'une amélioration de la collaboration, notamment entre les acteurs de la statistique et ceux de la biodiversité afin de renforcer les systèmes de suivi nationaux, et en faveur du suivi de l'application du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de la communication d'informations à ce sujet. Il faut également renforcer la coopération avec l'Initiative du Fonds monétaire international contre les lacunes en matière de données afin de fournir des cadres communs pour le suivi des changements climatiques.

11. En ce qui concerne l'augmentation du nombre de membres de la Commission, le Mexique attend les résultats d'un processus de délibération plus large et plus complet au sein du Bureau de la Commission durant l'intersession, qui donnera lieu à une note sur les

différentes possibilités, y compris une étude d'impact et une proposition de résolution, qui pourra être soumise aux États Membres à partir de décembre 2023.

Projet de décision : Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante-quatrième session et ordre du jour provisoire et dates de sa cinquante-cinquième session

12. **La Présidente** appelle l'attention sur le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante-quatrième session et ordre du jour provisoire et dates de sa cinquante-cinquième session » figurant au chapitre I du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante-quatrième session (E/2023/24).

13. *Le projet de décision est adopté.*

Développement durable (E/2023/33 ; E/2023/L.14)

14. **M^{me} Fukuda-Parr** (Présidente du Comité des politiques de développement), s'exprimant par liaison vidéo, présente le rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt-cinquième session (E/2023/33) ; elle dit que, en accord avec le thème annuel du Conseil pour 2023, à savoir « Accélérer la reprise au sortir de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 », l'analyse du Comité cible trois questions urgentes : une transition juste vers des économies écologiquement durables, la crise de la dette et l'efficacité du mécanisme d'examen national volontaire pour la réalisation des objectifs de développement durable.

15. Le concept de transition juste prend de l'ampleur et s'étend, au-delà des travailleuses et travailleurs, à d'autres communautés et parties prenantes touchées, ainsi qu'à différents concepts de justice, notamment la justice procédurale. Une transition juste constitue une stratégie intégrée importante pour la réalisation des objectifs au moyen d'un programme unifié, par exemple en exploitant les possibilités d'accroître la participation des femmes aux marchés du travail, en assurant la protection des écosystèmes et de la biodiversité et en investissant dans les énergies renouvelables en faveur d'une mobilité urbaine plus équitable.

16. Dans son rapport, le Comité recommande au Conseil d'encourager les États Membres à poursuivre des stratégies qui garantiront l'action climatique, la durabilité environnementale et le renforcement de la résilience de manière à stimuler la réalisation de tous les objectifs de développement durable. Dans son rapport et ses recommandations, il attire l'attention sur les

dimensions mondiales des stratégies de transition juste et sur le contexte historique des responsabilités mondiales.

17. Les stratégies doivent prendre en compte les conséquences des politiques nationales sur les personnes et les pays au-delà des frontières nationales et éviter de transférer le fardeau de la transition sur d'autres pays, en particulier sur les pays en développement. Ces derniers ont besoin de marge de manœuvre décisionnelle pour renforcer leurs capacités de production, de nouveaux cadres de propriété intellectuelle et d'une coopération internationale accrue. De ce fait, le Comité formule, dans son rapport, neuf recommandations spécifiques qui portent sur : la participation des pays en développement aux chaînes de valeur émergentes dans l'économie des technologies propres ; la promotion du codéveloppement technologique ; les accords internationaux et la politique industrielle ; le financement des infrastructures durables ; les priorités de financement des banques multilatérales de développement ; les marchés réglementés ; la dotation en ressources du mécanisme de financement des pertes et préjudices ; le financement des investissements dans le renforcement de la résilience ; la mise en place de mécanismes internationaux efficaces de paiement pour services liés aux écosystèmes.

18. Dans son rapport, le Comité recommande également que le Conseil invite les États Membres et la communauté internationale à améliorer d'urgence la méthode, le processus et la rapidité de l'allègement de la dette des pays en développement. En outre, il propose que le Conseil appelle à une allocation rationnelle des différents types de financements, notamment l'indemnisation des pertes et préjudices et les fonds assortis de conditions favorables en vue de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets.

19. Les examens nationaux volontaires constituent un mécanisme central pour l'apprentissage par les pairs afin d'accélérer la réalisation des objectifs. Il s'agit là d'un défi essentiel compte tenu des revers inquiétants enregistrés dans leur réalisation et de l'appel lancé par le Secrétaire général pour « sauver les objectifs » au moyen de stratégies politiques approfondies et plus audacieuses. En 2023, le Comité a synthétisé les enseignements tirés de ses analyses annuelles des examens nationaux volontaires présentés entre 2017 et 2021, et a élaboré un ensemble consolidé de conclusions et de recommandations. Bien qu'il se félicite des améliorations considérables apportées aux rapports au cours des dernières années, il note que le potentiel des examens en tant qu'outils de réflexion sur les approches

efficaces est loin d'être atteint. Dans son rapport, il recommande donc de lancer une nouvelle génération d'examens pour contribuer à « sauver les objectifs ». Les « examens nationaux volontaires, deuxième version » devraient recentrer les rapports sur une analyse plus approfondie des réussites et des échecs, les idées politiques et le recensement des obstacles structurels, plutôt que sur des récits descriptifs.

20. En ce qui concerne la dette extérieure, le Comité s'est penché sur l'aggravation de la crise de la dette due à l'association de plusieurs facteurs, à savoir les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine, la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, l'augmentation des taux d'intérêt à l'international et la dépréciation des monnaies. Quelque 36 des 69 pays à faible revenu et de nombreux pays à revenu intermédiaire sont actuellement soit en situation de surendettement, soit exposés à un risque élevé de surendettement. Cette situation représente une menace singulière pour la réalisation des objectifs et met en évidence l'inadéquation des dispositions existantes. Il est urgent de trouver des solutions à court terme, y compris le financement multilatéral et la renégociation de la dette, mais aussi de mettre en place un mécanisme global de financement et de règlement de la dette à plus long terme, ainsi qu'un mécanisme de paiement de la dette historique en matière d'émissions de carbone.

21. À sa vingt-cinquième séance plénière, le Comité a révisé et affiné les critères qu'il avait établis pour définir la catégorie des pays les moins avancés, ainsi que les procédures d'application de ces critères, tout en confirmant leur structure et les principes sur lesquels ils reposent pour le prochain examen triennal de la liste des pays les moins avancés, qui aura lieu en 2024.

22. Dans le cadre de son suivi renforcé des pays retirés de la liste des pays les moins avancés ou en passe de l'être, le Comité a examiné les progrès en matière de développement réalisés par un pays ayant récemment été retiré de la liste et par sept pays en voie de reclassement. Il s'est dit préoccupé par la capacité nationale limitée de ces pays de surmonter les diverses difficultés occasionnées par de nombreuses crises, notamment les effets socioéconomiques de la pandémie de COVID-19, les crises alimentaire, énergétique et financière mondiales, les catastrophes et la guerre en Ukraine. Afin de garantir un reclassement durable malgré les difficultés de la période actuelle, les partenaires de développement et les partenaires commerciaux doivent accroître leur soutien à ces pays. Le Comité a vivement engagé les pays à continuer de lui rendre compte des progrès accomplis dans l'élaboration

et la mise en œuvre des stratégies de transition sans heurt.

23. Le Comité a noté que l'appartenance à la catégorie des pays les moins avancés était utile aux pays pour l'obtention de soutien politique mais qu'elle ne conduisait que dans une bien moindre mesure à une aide concrète de la part du système des Nations Unies pour le développement. Conformément à ses examens précédents, il a demandé instamment aux entités du système des Nations Unies pour le développement d'élargir l'utilisation de la catégorie des pays les moins avancés dans leur programmation et l'élaboration de leur budget.

24. Enfin, le Comité a examiné les conclusions de l'examen des organes subsidiaires du Conseil et a évalué ses analyses thématiques et ses méthodes de travail au regard des recommandations du Conseil, constatant que son programme de travail était bien aligné sur les recommandations. Il a proposé de maintenir sa réunion d'interaction avec le Conseil lors de sa session plénière, ainsi que les exposés distincts qu'il présente au Conseil, ce dont les États Membres se sont félicités.

25. **M. Rubio** (Observateur de l'Angola) dit que, bien qu'il soit prévu que son pays achève son processus de reclassement en février 2024, sa situation macroéconomique a connu un nouveau revers. En raison des prix élevés du pétrole et de la dépréciation de la monnaie, la reprise a été lente et les problèmes macroéconomiques et structurels continuent d'entraver le développement économique et social. De plus, le revenu national brut par habitant est tombé sous le seuil de reclassement. L'Angola n'ayant pas suffisamment progressé au regard des deux autres critères, il ne remplit plus les conditions nécessaires à une recommandation de reclassement. En réponse immédiate, le Gouvernement angolais a activé le mécanisme de suivi renforcé prévu au paragraphe 284 du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés. Les consultations entre le Comité des politiques de développement et le Gouvernement angolais ont déjà commencé et les deux parties s'efforcent de trouver la meilleure solution.

26. En conclusion, M. Rubio remercie le Comité pour son suivi et pour les travaux en cours avec son gouvernement, et il dit que l'Angola communiquera volontiers les résultats des consultations au Conseil dès leur achèvement.

27. **M. Kaspar** (Représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice) déclare que l'Union européenne et ses États membres apprécient l'engagement pris par les membres du Conseil pour faire

en sorte que le projet de résolution sur le rapport du Comité des politiques de développement demeure centré et ciblé sur les principales contributions du Comité, à savoir le suivi et le soutien du reclassement des pays les moins avancés.

28. L'Union européenne considère que la fonction la plus importante du Comité est de fournir au Conseil des avis d'experts sur le reclassement des pays les moins avancés. Elle est solidaire de ces pays et les soutient, et elle leur accorde depuis longtemps la priorité dans ses partenariats. Dans ce contexte, les pays les moins avancés constituent l'épreuve décisive de la capacité de la communauté internationale de tenir sa promesse de ne laisser personne de côté.

29. L'Union européenne se félicite de l'adoption du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés et attend avec intérêt sa mise en œuvre rigoureuse, notamment le suivi renforcé des domaines dans lesquels le Comité joue un rôle particulier.

30. Étant donné qu'il est particulièrement important de répondre aux besoins et au contexte spécifiques à chaque pays moins avancé, l'Union européenne se félicite de la conclusion du Comité concernant les avantages d'une mise à jour des résolutions de l'Assemblée générale sur la transition sans heurt et la nécessité de clarifier les procédures nécessaires pour renforcer le suivi et pour prendre des mesures lorsqu'il révèle des difficultés ou montre qu'un pays moins avancé n'est pas sur la bonne voie pour obtenir son reclassement comme prévu.

31. L'Union européenne continuera de soutenir les travaux du Comité dans le cadre de son mandat, notamment en ce qui concerne le suivi de la catégorie des pays les moins avancés. En outre, elle se réjouit de la possibilité de mise à jour du projet de résolution, y compris dans sa prochaine version, en actualisant et en adaptant la formulation et le soutien aux pays les moins avancés et aux efforts d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets en fonction des développements connexes des Conférences des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

32. Enfin, l'Union européenne continuera de se tenir aux côtés des pays les moins avancés, de leur apporter son soutien et sa solidarité et d'œuvrer activement au renforcement de ses partenariats avec ces pays, et elle appelle tous les États Membres à faire de même.

Projet de résolution E/2023/L.14 : Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt-cinquième session

33. **La Présidente** dit que le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

34. *Le projet de résolution E/2023/L.14 est adopté.*

35. **M. Murillo Ferrer** (Colombie) dit que les travaux du Comité des politiques de développement sont importants pour relever les défis auxquels sont confrontés tous les pays en développement, quelle que soit leur catégorie de revenu. Les recommandations incluses dans le rapport du Comité sont extrêmement pertinentes, notamment pour faire progresser la transition énergétique juste et pour renforcer le suivi et la mise en œuvre du Programme 2030 au moyen de l'établissement volontaire de rapports nationaux. Le Comité est expert dans l'élaboration d'indices de vulnérabilité multidimensionnelle qui devraient être utilisés pour enrichir des processus aussi pertinents que la mise en place de mesures qui vont au-delà du PIB pour faciliter les décisions relatives à l'octroi du financement pour le développement. Il convient d'exploiter le rôle et le potentiel du Comité et de les renforcer au moyen d'une approche globale des pays du Sud, en abordant efficacement les difficultés rencontrées par les pays se trouvant dans des situations particulières, notamment les pays les moins avancés, et en reconnaissant les défis croissants auxquels sont confrontés d'autres pays en développement, tels que les pays à revenu intermédiaire.

36. **M^{me} Marks** (États-Unis d'Amérique) dit que son pays a le plaisir de se joindre au consensus sur le projet de résolution. Les États-Unis attachent une grande importance à leurs relations avec leurs partenaires et amis de la catégorie des pays les moins avancés, ainsi qu'à leurs besoins et priorités, et sont déterminés à œuvrer de concert pour progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable. Si la sortie de la catégorie des pays les moins avancés est un signe de progrès, cela ne signifie pas que les problèmes de développement sont réglés. Son pays continue donc de soutenir les pays en développement qui ont quitté cette catégorie ou qui n'en ont jamais fait partie.

37. Les États-Unis expriment leur profond désaccord avec plusieurs des recommandations contenues dans le rapport du Comité des politiques de développement, qui a outrepassé son mandat, et notent que le consensus sur le projet de résolution n'implique pas de soutenir le rapport. Ils soulignent la nécessité de fournir des orientations sur le processus de demande et les critères de report de la sortie de la catégorie des pays les moins

avancés, afin de parvenir à des processus et résultats plus systématiques et cohérents. En outre, l'emploi de termes du vocabulaire commercial négociés ou adoptés par l'Assemblée générale ou le Conseil, ou sous leurs auspices, n'a aucune incidence sur la politique commerciale des États-Unis ou sur le programme de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Si l'ONU et l'OMC partagent certains intérêts communs, elles ont néanmoins des rôles, des règles et des membres différents.

38. En conclusion, M^{me} Marks réaffirme l'engagement de son pays à faire progresser le Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable.

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

c) Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies (E/2023/82 ; E/2023/L.16)

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement

j) Les femmes et le développement

Point 19 de l'ordre du jour : Questions sociales et questions relatives aux droits humains

a) Promotion des femmes (suite) (A/78/38 et E/2023/27)

39. **M^{me} Mehrotra** [Directrice de la Division de la coordination avec les organismes des Nations Unies, qui relève de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)], intervenant par liaison vidéo, présente le rapport du Secrétaire général sur la prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies (E/2023/82) ; elle dit que le rapport fournit des informations sur les efforts déployés par le système des Nations Unies en vue de mettre en œuvre et de renforcer l'intégration des questions de genre, y compris celles qui ont trait au Programme 2030, dans les activités opérationnelles et à la faveur de l'application des cadres de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, à savoir le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, au niveau des entités, ainsi que son équivalent au niveau des équipes de pays.

40. La perte d'acquis et le ralentissement des progrès en matière d'égalité des genres constituent l'une des

nombreuses difficultés qui ont marqué le passé récent de l'humanité. En conséquence, le système des Nations Unies s'efforce de prendre en compte les questions de genre dans ses travaux sur de multiples fronts, à l'appui du Programme 2030, notamment : en élaborant une publication annuelle intitulée « Gros plan sur l'égalité des sexes » ; en publiant des notes d'orientation sur l'analyse des questions de genre dans des domaines techniques tels que le climat, les risques de catastrophe et l'assurance financière, l'infrastructure énergétique et l'inclusion numérique ; en adoptant le Marqueur pour l'égalité des genres des Nations Unies, norme financière qui introduit une méthodologie et un format communs permettant de suivre la contribution des activités des Nations Unies à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes. En outre, le système des Nations Unies veille à ce que les femmes et les filles soient placées au centre de la mise en œuvre de Notre Programme commun. À cette fin, ONU-Femmes a participé à 11 équipes spéciales à l'échelle du système qui travaillent à sa mise en œuvre. Malgré ces évolutions, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour garantir l'adoption universelle des normes et leur bonne application dans l'ensemble du système des Nations Unies.

41. Des progrès ont été réalisés en matière d'intégration des questions de genre dans les activités opérationnelles, 58 % des équipes de pays des Nations Unies qui ont élaboré un plan-cadre de coopération pour le développement durable en 2022 ayant indiqué qu'elles avaient également intégré des considérations relatives à l'égalité des genres dans l'ensemble de leurs travaux. En outre, 50 % d'entre elles ont inclus un objectif autonome spécifiquement axé sur l'égalité des genres. Quatre-vingt-neuf pour cent des équipes de pays ont indiqué disposer d'un groupe thématique sur le genre ou d'un mécanisme de coordination équivalent pour appuyer l'intégration des questions de genre dans la planification et la programmation conjointes. Les groupes thématiques sur le genre et leurs méthodes de travail sont en cours de normalisation afin de renforcer leurs capacités et de veiller à ce que les résultats en matière d'égalité des genres occupent une place plus stratégique dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, les plans de travail conjoints et les programmes conjoints. En outre, des efforts sont déployés pour renforcer l'analyse et l'intégration des questions de genre dans la planification et la programmation de l'aide humanitaire au niveau national, domaine qui gagne en importance. Des efforts concertés sont également déployés par les entités des Nations Unies pour renforcer les capacités en vue de collecter des données pour l'analyse des

questions de genre dans les pays en conflit, notamment l'Afghanistan, l'Ukraine et Haïti.

42. Des progrès ont également été réalisés en ce qui concerne le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes et son équivalent au niveau des équipes de pays. En 2022, 73 entités ont mis en œuvre le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies, et 67 % des indicateurs ont atteint ou dépassé les exigences. Certains indicateurs stratégiques ont nettement progressé, 48 entités ayant inclus l'égalité des genres dans leurs plans stratégiques et 58 entités ayant mis en place une politique d'égalité des genres. En revanche, les indicateurs concernant les allocations financières et la parité des genres ont peu progressé. En 2022, 76 équipes de pays ont mis en œuvre le plan d'action à l'échelle du système pour les équipes de pays des Nations Unies, et 19 d'entre elles ont établi un rapport détaillé qu'elles ont harmonisé avec les plans-cadres de coopération pour le développement durable. Les progrès accomplis illustrent le potentiel des plans-cadres de coopération pour favoriser la prise en compte des questions de genre dans les travaux des entités des Nations Unies et des équipes de pays en utilisant une méthode harmonisée et commune et en obtenant des résultats pouvant être agrégés. Toutefois, la qualité des dispositifs d'application du principe de responsabilité est directement liée au soutien qui leur est apporté.

43. Malgré ces résultats, des lacunes subsistent et il faut accélérer les progrès. En conséquence, le rapport du Secrétaire général contient plusieurs recommandations à l'intention des entités et des équipes de pays des Nations Unies, à savoir : faire de l'égalité des genres un résultat de haut niveau dans leurs plans stratégiques, afin de mettre effectivement en œuvre les perspectives d'égalité des genres dans tous les aspects du travail de chaque organisation ; accroître l'investissement dans le renforcement des capacités en matière d'égalité des genres et de prise en compte des questions de genre, en accordant une attention particulière à la réalisation d'analyses des questions de genre dans les domaines d'activité techniques, non techniques et émergents ; mettre pleinement en œuvre les normes et procédures des groupes thématiques des questions de genre, qui renforcent les travaux des équipes de pays en matière d'intégration des questions de genre ; déployer le Marqueur pour l'égalité des genres dans les entités des Nations Unies, les fonds communs interinstitutions et les équipes de pays. Compte tenu de l'importance du Marqueur pour l'égalité des genres, qui est un outil de suivi des ressources financières, sa mise en œuvre doit être résolument soutenue. ONU-Femmes attend avec impatience la mise en œuvre complète et rigoureuse du

Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes et de son équivalent au niveau des équipes de pays, ainsi que l'engagement continu des entités des Nations Unies et des équipes de pays en faveur de ces deux cadres, à l'avenir.

44. Si des progrès ont été accomplis, il faut encore, partout, renforcer les capacités et les résultats en matière d'intégration des questions de genre. Toutes les entités du système des Nations Unies doivent donc se focaliser sur la prise en compte systématique de ces questions dans leurs domaines de travail respectifs et redoubler d'efforts en ce sens. Dans ce contexte, le Conseil joue un rôle essentiel en n'ayant de cesse d'appeler l'ensemble du système des Nations Unies à accélérer l'action menée en faveur de l'intégration de ces questions.

45. **M^{me} Joyini** (Présidente de la Commission de la condition de la femme), présentant le rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa soixante-septième session ([E/2023/27](#)), dit que la session a été très productive et marquée par l'engagement actif des délégations, de la société civile et des jeunes. Elle a permis de partager les expériences et les enseignements et d'émettre des recommandations quant à la marche à suivre.

46. La session avait pour thème prioritaire : « Innovation et évolution technologique, et éducation à l'ère du numérique aux fins de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles ». Dans un véritable esprit de collaboration intergouvernementale, la Commission a travaillé sans relâche pour parvenir à un consensus sur son document final (les conclusions concertées), qui constitue une feuille de route claire sur les politiques et les actions que les gouvernements et les autres parties prenantes doivent entreprendre dans huit domaines thématiques, à savoir : donner la priorité à l'équité numérique pour combler la fracture numérique entre les genres ; mobiliser des financements pour la transformation numérique inclusive et l'innovation aux fins de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles ; favoriser une éducation numérique et scientifique et technologique tenant compte des questions de genre à l'ère du numérique ; promouvoir la participation entière, égale et véritable des femmes dans le domaine de la technologie et de l'innovation, ainsi que leur leadership et leur plein emploi ; adopter des modalités de conception, de développement et de déploiement des technologies tenant compte des questions de genre ; renforcer l'équité, la transparence et la responsabilité à l'ère du numérique ; améliorer la science des données

pour parvenir à l'égalité des genres et à l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles ; prévenir et éliminer toutes les formes de violence, dont la violence fondée sur le genre qui se manifeste et est amplifiée par l'utilisation des technologies.

47. Les conclusions concertées soulignent l'importance de la mise en œuvre intégrale, effective et accélérée de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et de la prise en compte des questions de genre dans l'application du Programme 2030. Ce document final est le fruit d'un engagement commun et constitue une étape marquante pour ce sujet d'actualité qui revêt une importance capitale pour le monde entier. En outre, les actions présentées dans les conclusions concertées vont dans le sens de nombreux objectifs de développement durable. Elles apportent ainsi une contribution majeure aux travaux du Conseil et du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

48. La première session entièrement en présentiel, selon les nouvelles méthodes de travail de la Commission, n'a pas déçu. Plus de 7 500 participants issus de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, du système des Nations Unies, de la société civile et de la jeunesse étaient présents à New York. Trois chefs d'État, un chef de gouvernement, deux vice-présidents et 111 ministres ont pris part à la discussion générale lors du débat ministériel, et tous ont exprimé leur ferme engagement à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles. Quatre-vingt-sept ministres et hauts fonctionnaires du monde entier ont échangé leurs expériences lors de quatre tables rondes ministérielles. En outre, la participation des parties prenantes à un groupe d'experts a permis une discussion approfondie sur le thème prioritaire. Pour la première fois, le programme de travail de la Commission comportait officiellement un dialogue interactif entre les représentants de la jeunesse.

49. Comme les années précédentes, la Commission a réussi à tirer parti de ses travaux antérieurs. En 2023, elle a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions concertées issues de sa soixante-deuxième session, sur le thème « Problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural ». Sept États Membres de différentes régions ont fait des présentations volontaires sur la manière dont ils ont mis en œuvre ces conclusions concertées. L'examen a donné un bon aperçu des efforts nationaux ciblés déployés pour atteindre les objectifs de développement durable afin de ne laisser aucune femme ou fille de côté.

50. Outre l'examen du thème prioritaire et du thème de l'évaluation, la Commission s'est penchée sur la nouvelle question intitulée « Redresser le cap : concrétiser l'égalité des genres à l'heure où les situations d'urgence se superposent », en accordant une attention particulière aux menaces posées par la pandémie de COVID-19, l'augmentation des taux de pauvreté et la crise mondiale du coût de la vie conjuguées à la crise climatique et aux conflits. Ces situations d'urgence qui se superposent ont pesé sur la réalisation des objectifs et sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et ont radicalement inversé le cours des progrès en matière d'égalité des genres.

51. En 2024, le thème prioritaire de la Commission sera « L'accélération de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles par la lutte contre la pauvreté, le renforcement des institutions et un financement tenant compte des questions de genre ». Elle examinera les progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions concertées issues de sa soixante-troisième session, sur le thème « Les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité entre les genres et de l'autonomisation des femmes et des filles ».

52. Il ne fait aucun doute que le Conseil et ses membres continueront d'apporter leur soutien et leurs conseils au Bureau de la Commission en vue de la préparation de la soixante-huitième session et au cours de celle-ci. La Commission compte sur le rôle de chef de file du Conseil pour veiller à que les conclusions concertées soient pleinement prises en compte et inspirent les travaux du Conseil et du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

Projet de décision : Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa soixante-septième session et ordre du jour provisoire et documentation de la soixante-huitième session de la Commission

53. **La Présidente** appelle l'attention sur le projet de texte figurant à la section B du chapitre I du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa soixante-septième session (E/2023/27). Le Secrétariat n'ayant pu donner un avis sur les éventuelles incidences sur le budget-programme des conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme au moment de leur adoption, il a fait savoir qu'il donnerait un avis au Conseil avant que celui-ci n'examine le rapport de la Commission. Le Conseil a, par la suite, été informé que les conclusions concertées n'avaient aucune incidence sur le budget-programme.

54. *Le projet de décision est adopté.*

55. **La Présidente** attire l'attention sur le rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur les travaux de ses quatre-vingt-deuxième, quatre-vingt-troisième et quatre-vingt-quatrième sessions (A/78/38) et suggère que le Conseil en prenne note.

56. *Il en est ainsi décidé.*

Projet de résolution intitulé « Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies » (E/2023/L.16)

57. **La Présidente** attire l'attention sur le projet de résolution E/2023/L.16, intitulé « Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies », et précise qu'il n'a aucune incidence sur le budget-programme.

58. *Le projet de décision est adopté.*

b) Développement social (A/78/61-E/2023/7, A/77/309-E/2023/5 et E/2023/26)

59. **M. Wilmoth** (Administrateur chargé de la Division du développement social inclusif du Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général intitulé « Préparation et célébration du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille » (A/78/61-E/2023/7), dit que, dans le cadre de la préparation du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille, en 2024, le Secrétaire général analyse, dans son rapport, les tendances en matière d'urbanisation et de migration et leurs incidences sur les familles. Le Secrétaire général note que, avec quelques variations régionales, la famille est l'un des principaux moteurs de la migration contemporaine, d'où l'importance de faciliter le regroupement familial pour les migrants par des mesures promouvant le droit à la vie familiale et l'intérêt supérieur de l'enfant. En outre, les migrants et leurs familles ont besoin de diverses formes de soutien en plus d'une aide économique, notamment d'un enseignement de qualité, de services de santé et d'un logement. Alors que la maternité transnationale est devenue un phénomène mondial, les politiques de soutien aux femmes migrantes et favorisant la réunification avec leurs enfants doivent également être prioritaires.

60. La migration alimente l'urbanisation rapide dans une grande partie du monde, ce qui peut améliorer la vie des individus et des familles lorsqu'il s'agit d'un processus durable doté d'une perspective familiale.

Lorsque les villes sont bien planifiées et gérées, elles peuvent contribuer à sortir les familles de la pauvreté, offrir un enseignement de qualité aux enfants, fournir une aide aux personnes âgées, proposer des espaces accessibles aux personnes handicapées ainsi qu'un cadre accueillant aux migrants ; tout cela renforce la cohésion sociale. En outre, il est important que les politiques urbaines axées sur la famille ciblent les familles vulnérables, en particulier celles confrontées à la précarité en matière de logement, pour lesquelles les transferts et les subventions en espèces et en nature se sont avérés efficaces. Il est tout aussi important d'investir dans les espaces publics urbains, d'adopter des méthodes de planification à usage mixte et d'associer à la planification et à la budgétisation municipales un large éventail de parties prenantes, dont les ménages à faibles revenus, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées ainsi que les sans-abris et autres populations socialement marginalisées. Parmi les recommandations du rapport figure l'investissement dans l'urbanisation durable, en fournissant les infrastructures nécessaires, des transports accessibles, des logements abordables et des modes de vie intergénérationnels.

61. Enfin, le rapport décrit l'état d'avancement de la préparation du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille aux niveaux national, régional et international et relève un certain nombre de bonnes pratiques au niveau national, d'initiatives régionales et de travaux de recherche et de plaidoyer au niveau international, notamment des réunions de groupes d'experts, des manifestations parallèles, la célébration de la Journée internationale et des initiatives de la société civile. Dans le cadre de la préparation de l'anniversaire, le rapport recommande de soutenir les activités de recherche et de sensibilisation et l'action menées aux niveaux national, régional et international. Il met en évidence les incidences sur les familles des grandes tendances contemporaines, notamment les mutations technologiques, l'urbanisation, la migration et autres tendances démographiques, ainsi que les changements climatiques.

62. **M^{me} Kunugi** [Directrice de la Division des partenariats publics du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)], présentant le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants (A/77/309-E/2023/5), dit que, plus de vingt ans après l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action intitulés « Un monde digne des enfants », l'état actuel du monde n'est pas digne des enfants, et les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et vers la pleine réalisation des

droits de tous les enfants sont à la traîne. La pandémie de COVID-19, les changements climatiques et les nombreux conflits et autres crises humanitaires sont autant d'éléments qui ont freiné les progrès. En conséquence, les enfants, qui constituaient déjà le groupe le plus marginalisé et le plus vulnérable, ont été encore plus laissés pour compte. Pour reconstruire en mieux, il faut adopter une approche ciblée et efficace fondée sur les droits de l'enfant, avec des données pour et sur les enfants, des politiques et une planification fondées sur des données probantes, intersectorielles et soutenues par des partenariats public-privé, ainsi que des échanges directs avec les enfants.

63. Environ un milliard d'enfants vivent dans une pauvreté multidimensionnelle. Plus de cinq millions d'enfants ont perdu leur mère, leur père ou la personne qui s'occupait d'eux à cause de la COVID-19. Près de 170 millions d'enfants travaillent. Et cinq millions d'enfants de moins de cinq ans meurent chaque année, principalement de maladies évitables et curables. En raison des fermetures d'écoles liées à la pandémie de COVID-19 et du manque de possibilités d'apprentissage, le nombre total d'enfants n'atteignant pas les normes minimales de compétence en lecture a augmenté de 100 millions pour atteindre les 600 millions. En outre, les inégalités de genre préexistantes se sont aggravées et le risque de mariage d'enfants, de mariage précoce et de mariage forcé a augmenté. On estime ainsi que 10 millions de mariages d'enfants supplémentaires pourraient avoir lieu avant la fin de la décennie.

64. La communauté internationale doit collectivement redoubler d'efforts pour remettre le monde sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable, mais il est impératif pour ce faire qu'elle prenne des mesures urgentes pour s'assurer que les pays investissent davantage dans les soins de santé primaires, en particulier au niveau communautaire, qu'ils s'attaquent à la crise de l'apprentissage en ramenant les enfants à l'école, qu'ils soutiennent des programmes multisectoriels de développement du jeune enfant, y compris des soins adaptés, qu'ils s'attaquent aux problèmes de santé mentale des enfants et des adolescents, qu'ils investissent dans la protection sociale universelle et qu'ils élaborent des législations et des politiques globales. En outre, les mesures de protection sociale mises en place pendant la pandémie de COVID-19 doivent être préservées, développées et renforcées, en particulier celles qui visent à accroître le financement du capital humain et à faire en sorte que les dépenses publiques et les systèmes fiscaux profitent directement aux enfants et à leurs communautés.

65. Le rapport souligne que les crises des changements climatiques, de la perte de nature et de biodiversité, et de la pollution et des déchets sont perçues par les enfants comme la tâche déterminante du XXI^e siècle, à laquelle il convient de s'attaquer collectivement et de toute urgence. Afin de réaliser les objectifs de développement durable et de tenir l'engagement de ne laisser personne de côté, il est indispensable d'adopter une approche fondée sur les droits de l'enfant. À cette fin, les droits et le bien-être des enfants doivent être placés au centre des débats sur l'accélération des progrès vers la réalisation des objectifs. Les enfants eux-mêmes réclament un changement transformateur, la protection de leurs droits, un rétablissement équitable et une justice intergénérationnelle. La communauté internationale doit donc les inclure dans ses délibérations et leur ouvrir un espace civique. En tant que détenteurs de droits en vertu du droit international, les enfants doivent être au cœur des solutions adoptées faces aux défis mondiaux, y compris lors du Sommet sur les objectifs de développement durable, en 2023, et du Sommet de l'avenir, en 2024. Seuls la volonté, l'engagement commun, les partenariats et le suivi permettront de créer un monde digne des enfants.

66. **M^{me} Al-Thani** (Présidente de la Commission du développement social), présentant le rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa soixante et unième session (E/2023/26), dit que le thème prioritaire de la session était « Plein emploi productif et travail décent pour toutes et tous : surmonter les inégalités pour accélérer le relèvement après la pandémie de COVID-19 et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Le thème de la table ronde sur les questions nouvelles était « Remédier aux conséquences sociales des crises multiformes afin d'accélérer le relèvement après la pandémie et ses effets persistants par la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Les pays ont présenté les politiques et les programmes qu'ils ont mis en place pour relever les principaux défis sociaux et économiques et faire face aux multiples crises auxquelles le monde est actuellement confronté, et ont recensé les politiques et les mesures qui ont fait leurs preuves. Il ont mis en avant la promotion du travail décent et des programmes de protection sociale universelle, les actions visant à favoriser une transition juste vers des sociétés plus vertes et plus égalitaires, la promotion de politiques transformatrices en matière d'égalité des genres et la prise en compte des questions de genre dans tous les programmes. En outre, les États Membres ont souligné la nécessité d'un financement solide des biens publics mondiaux et l'importance de

réformer l'architecture internationale de financement afin de faciliter le financement d'actions en faveur du développement durable.

67. La Commission a tenu une table ronde de haut niveau et un forum ministériel sur le thème prioritaire, une table ronde de haut niveau sur le quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, une table ronde sur les questions nouvelles, un forum multipartite, ainsi qu'un dialogue interactif avec de hauts fonctionnaires du système des Nations Unies sur le thème prioritaire. Au total, 26 ministres et 4 vice-ministres ont participé à la discussion générale. La Présidente du Conseil a participé à la séance d'ouverture et a souligné que les gouvernements devaient mettre l'être humain au premier plan et soutenir les régions, les secteurs d'activité et les travailleurs qui connaissent les plus grandes difficultés afin d'assurer une transition équitable et inclusive vers une économie verte.

68. Quatre projets de résolution ont été adoptés. Dans le premier, qui portait sur l'organisation des travaux et les méthodes de travail futures de la Commission du développement social, le Conseil économique et social a décidé que le thème prioritaire de la soixante-deuxième session serait « Promouvoir le développement social et la justice sociale au moyen de politiques sociales, afin de faire progresser plus rapidement la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'atteindre l'objectif primordial de l'élimination de la pauvreté ». Le deuxième projet de résolution portait sur les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, le troisième sur le thème prioritaire susmentionné et le quatrième sur le quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. La Commission a également adopté un projet de résolution sur les politiques et programmes mobilisant les jeunes.

Suite donnée aux recommandations formulées par la Commission du développement social dans son rapport sur les travaux de sa soixante et unième session (E/2023/26)

69. **La Présidente** appelle l'attention sur les projets de textes figurant aux sections A, B et C du chapitre I du rapport.

Section A

Projet de résolution I : Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission du développement social

Projet de résolution II : Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Projet de résolution III : Plein emploi productif et travail décent pour toutes et tous : surmonter les inégalités pour accélérer le relèvement après la pandémie de COVID-19 et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Projet de résolution IV : Quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement

70. Les projets de résolution I, II, III, IV et V sont adoptés.

Section B

Projet de décision I : Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa soixante et unième session et ordre du jour provisoire et documentation de la soixante-deuxième session

71. Le projet de décision I est adopté.

Section C

Projet de décision 61/101 : Nomination de membres du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social

72. Le projet de décision 61/101 est adopté.

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

a) Rapports des organes de coordination (E/2023/51)

73. **M^{me} Jansen** (Directrice du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination), présentant le rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2022 (E/2023/51), dit que le Conseil reste un vecteur d'intégration et de cohérence des politiques à l'appui des États Membres. Il sert de « laboratoire d'idées » interne, rassemblant l'expertise de l'ensemble du système des Nations Unies pour fournir des solutions prospectives en réponse aux mandats des organes directeurs de ses 31 organismes membres. Il s'efforce de favoriser : la transformation du système et l'amélioration des performances en mettant l'accent sur les résultats ; l'amélioration des données, de l'analyse et de la communication ; l'innovation et les solutions numériques ; l'analyse prévisionnelle stratégique ; une

culture de travail qui réduit les processus bureaucratiques inutiles et amplifie la collaboration.

74. En 2022, le monde a été confronté à des crises conjuguées qui ont exercé des pressions sans précédent sur la communauté internationale et remis en cause les acquis du développement, exigeant des réponses mondiales et une action à grande échelle concertées. En particulier, les membres du Conseil se sont penchés sur les défis de la reprise économique mondiale, sur l'intensification des efforts en vue de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et sur le soutien à la vision exposée dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun ». En outre, ils ont souligné que, dans un contexte de crises multiples, le système des Nations Unies continuerait à apporter son appui aux États Membres, en transcendant les mandats, les piliers, les fonctions et les frontières, y compris dans des domaines tels que le financement du développement durable, la transition numérique, la réduction des inégalités et la livraison des vaccins contre la COVID-19.

75. Dans le cadre des efforts déployés pour sauver les objectifs de développement durable, le Conseil a analysé deux propositions issues de Notre Programme commun. La première est le Nouvel Agenda pour la paix, les membres ayant fait observer que l'ONU devait modifier sa perspective sur les opérations de paix et de prévention, notamment en adoptant une approche globale et interdisciplinaire de la paix, du développement et des droits humains. Ils ont souligné que la prévention pouvait être un catalyseur et un accélérateur de la mise en œuvre du Programme 2030, et qu'il importait de renforcer les capacités de prospective stratégique de l'Organisation et d'investir dans les capacités nationales de prévention. Quant à la seconde proposition, la reconquête des biens communs numériques, le Conseil a noté que la transformation technologique pesait sur les activités du système des Nations Unies relevant de tous les piliers. Les membres ont perçu à la fois un énorme potentiel et des risques dans les technologies numériques et ont discuté des possibilités de les exploiter aux fins du développement durable. Ils ont convenu de l'importance de disposer des capacités et de l'architecture adéquates nécessaires pour permettre aux États Membres d'utiliser et de régir efficacement les biens communs numériques. Il fallait également que le système des Nations Unies favorise davantage l'alignement des biens communs numériques pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030.

76. S'appuyant sur les discussions du Conseil en 2021 sur la recherche d'indicateurs de progrès pour compléter le produit intérieur brut (PIB), le Comité de haut niveau sur les programmes a rédigé, à la demande du Conseil,

un rapport intitulé « Valuing What Counts: United Nations System-wide Contribution on Progress beyond Gross Domestic Product ». (Valoriser ce qui compte : contribution de l'ensemble du système des Nations Unies sur le fait d'aller au-delà du produit intérieur brut). Le rapport soutient la mise en œuvre du Programme 2030, notamment la cible 17.19 des objectifs, ainsi définie : « D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement ». En outre, le rapport, qui repose sur l'expertise et l'analyse de l'ensemble du système des Nations Unies et s'inspire des débats du Comité de haut niveau sur les programmes, contient une analyse des raisons pour lesquelles la communauté internationale doit aller au-delà du PIB, un projet de cadre et des recommandations pour les Nations Unies, les États Membres et les autres parties prenantes. Le rapport « Valuing What Counts » constitue la base de la note d'orientation sur le thème « Au-delà du PIB » récemment publiée par le Secrétaire général.

77. Face à l'accélération du développement des capacités et de l'adoption de l'intelligence artificielle, le Comité de haut niveau sur les programmes a élaboré et adopté un ensemble de principes pour l'utilisation éthique de cette technologie dans le système des Nations Unies. Fondés sur le droit international, les droits humains et l'éthique, ces principes visent à guider l'utilisation de l'intelligence artificielle par le système à toutes les étapes du cycle de vie de la technologie, y compris le développement, l'achat, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.

78. En ce qui concerne la promotion de la cohérence des politiques en réponse aux mandats intergouvernementaux, le Conseil et le Comité de haut niveau sur les programmes ont été invités à soutenir la coordination et le suivi, à l'échelle du système, de la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés. En outre, le Comité a pris des décisions pour aider à renforcer le soutien du système des Nations Unies aux États Membres dans la promotion, la protection et la réalisation des droits des peuples autochtones, conformément aux résultats de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones de 2014, et pour renforcer la contribution du système à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. En outre, le Comité a lancé de nouveaux axes de travail thématiques fondés sur les objectifs du Programme 2030 et soutenant Notre Programme commun, en ce qui concerne les devoirs envers l'avenir, les nouveaux biens publics mondiaux, en particulier la gouvernance

internationale des données, ainsi que la gouvernance en réseau et inclusive.

79. La fiabilité et la disponibilité en temps voulu des données du système des Nations Unies pour renforcer la capacité du personnel de relever des défis complexes et pour perfectionner les méthodes de travail sont restées une priorité tout au long de l'année 2022. Les principaux documents de référence à cet égard sont le Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies et la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout. Le Comité de haut niveau sur la gestion poursuit son engagement en faveur de la promotion de l'accès à des données de qualité, actualisées et fiables, dans le respect des normes les plus strictes en matière de confidentialité et de sécurité, et soutient de nombreuses initiatives dans des domaines clés tels que la protection et la confidentialité des données, la transparence, les normes, la sécurité des données et de l'information, la gestion de l'information et l'amélioration de l'accès aux documents et informations.

80. Le Conseil continue de promouvoir l'approche commune du système des Nations Unies en matière de lutte contre le harcèlement sexuel. Poursuivant son objectif en faveur de l'instauration d'un cadre de travail sûr, égal et inclusif, l'Équipe spéciale chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel dans les organismes des Nations Unies a entamé la troisième étape de ses travaux dans quatre domaines ambitieux, à savoir : la prévention et la science comportementale ; l'implication et le soutien des victimes ; les données et les résultats ; le renforcement de la coopération. En outre, elle a fait avancer ses travaux visant à instituer une approche du harcèlement sexuel centrée sur les victimes en aidant à l'élaboration d'un module de formation sur les droits et la dignité des victimes. Par l'intermédiaire de son président, l'Équipe spéciale a également engagé des dialogues stratégiques avec les États Membres.

Point 11 de l'ordre du jour : Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies

a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement (A/78/93-E/2023/90 et E/FFDF/2023/3)

81. **La Présidente** appelle l'attention sur le projet de texte figurant au chapitre I du rapport du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement (E/FFDF/2023/3). Elle considère que le Conseil souhaite transmettre au forum

politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous ses auspices, les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental par le forum sur le suivi du financement du développement.

82. *Il en est ainsi décidé.*

Point 19 de l'ordre du jour : Questions sociales et questions relatives aux droits humains

e) Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (suite)

83. **M^{me} Menikdiwela** [Directrice du Bureau de New York du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)], présentant un rapport oral au nom du Haut-Commissaire, dit que, dans le monde, plus de 100 millions de personnes ont été contraintes de fuir, ce qui constitue le chiffre le plus élevé jamais enregistré. L'instabilité et les conflits dans des pays tels que l'Afghanistan, la République démocratique du Congo, Haïti, le Soudan et l'Ukraine ont entraîné l'effondrement des systèmes de protection, ce qui a des répercussions notamment sur les femmes et les jeunes filles. L'insécurité alimentaire, exacerbée par les changements climatiques et les conflits, touche surtout les plus pauvres et les plus vulnérables et engendre également des déplacements et des problèmes de protection croissants. En outre, les effets conjugués de la guerre en Ukraine, des changements climatiques et de la lenteur de la reprise après la COVID-19 ont contribué à une grave insécurité alimentaire parmi les personnes déplacées.

84. Le manque de financements a pesé sur les programmes d'aide humanitaire et de développement. En septembre 2022, le HCR a publié un rapport sur la pénurie de fonds intitulé « Underfunded Report » afin de mobiliser des fonds pour les interventions qui en ont reçu le moins. Le rapport analyse la situation dans 12 pays et montre que les personnes déplacées et apatrides qui étaient auparavant autonomes ont vu leurs réserves entamées par la pandémie de COVID-19, ce qui a accentué leur marginalisation et augmenté le risque d'abandon scolaire, de mariage forcé précoce ou de violence fondée sur le genre. L'augmentation du nombre de personnes déplacées de force et d'apatrides dans le monde a fait passer le budget du HCR, fondé sur les besoins, au-dessus de la barre des 10 milliards de dollars pour la toute première fois. Conformément à son rôle de coordination et comme le souligne le Pacte mondial sur les réfugiés, le HCR aide les pays d'accueil en leur fournissant la réponse interinstitutionnelle aux crises de réfugiés. En 2022, le HCR a dirigé l'élaboration de sept plans régionaux d'intervention en faveur des réfugiés,

par lesquels il a appliqué les mesures interinstitutionnelles dans 53 pays accueillant des réfugiés. Ces plans d'intervention ont mobilisé 1 180 partenaires pour appuyer la fourniture de protection et d'assistance à quelque 26,6 millions de personnes déplacées et 9,3 millions de membres des communautés d'accueil, plus de cinq milliards de dollars ayant été débloqués sur des appels de fonds s'élevant à près de 13 milliards. Les plans d'intervention, étayés par le modèle de coordination de l'action en faveur des réfugiés, fournissent une plateforme transparente, prévisible et inclusive pour élaborer des réponses globales axées sur des solutions aux situations d'urgence, y compris lorsqu'elles se prolongent.

85. Par l'intermédiaire du Comité permanent interorganisations, le HCR dirige ou codirige trois groupes chargés respectivement de la protection, des abris d'urgence ainsi que de la coordination et de l'administration des camps. Ces groupes ont été actifs dans 33 pays en 2022 et ont permis au HCR d'aider à coordonner la riposte de plus de 300 partenaires. Dans le cadre du Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire), un nouveau modèle de coordination de l'assistance en espèces a été adopté. Le HCR y codirige le Groupe consultatif mondial de l'assistance en espèces, qui s'efforce de veiller à l'utilisation de protocoles normalisés et d'évaluations de marché ainsi qu'à la fourniture d'assistance en espèces dans les situations de crise humanitaire. Aux côtés d'autres organismes des Nations Unies, le HCR est membre du groupe directeur qui vient en appui au Conseiller spécial pour les solutions à apporter à la question des déplacements internes. En outre, le HCR dirige les travaux sur la protection, contribuant au Programme d'action sur les déplacements internes élaboré par le Secrétaire général, et apporte son soutien à l'examen indépendant de l'action humanitaire portant sur les déplacements internes effectué par le Comité permanent interorganisations.

86. Les grandes orientations du HCR pour 2022-2026 reflètent son engagement en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable. Tout en restant fermement attaché à son mandat humanitaire, le HCR s'efforce d'aligner ses programmes humanitaires sur ceux des acteurs du développement et sur les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. En 2022, le taux d'engagement du HCR dans les plans-cadres de coopération était de 100 %. En outre, il continue de contribuer à l'accord de partage des coûts pour soutenir le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. L'engagement du HCR auprès des institutions financières internationales s'est traduit par le versement

d'allocations conséquentes aux pays d'accueil des réfugiés par l'intermédiaire des fonds de développement. Par exemple, depuis 2017, 3,6 milliards de dollars ont été investis dans 60 projets dans 16 pays à faible revenu accueillant des réfugiés dans le cadre du partenariat entre le HCR et le Groupe de la Banque mondiale, et environ 755 millions de dollars ont été alloués sous forme de subventions pour garantir plus de 6,1 milliards de dollars de prêts concessionnels pour des projets de développement ciblant les réfugiés et les communautés d'accueil dans cinq pays à revenu intermédiaire. La collaboration avec la Société financière internationale a permis de mobiliser le secteur privé pour garantir l'inclusion financière et l'accès aux marchés du travail des réfugiés et des communautés d'accueil. De plus, le HCR a conclu des accords-cadres avec des institutions financières régionales, notamment le *Global Islamic Fund for Refugees*, lancé avec la Banque islamique de développement en 2022 pour soutenir les personnes déplacées dans les États membres de l'Organisation de la coopération islamique.

87. Les partenariats du HCR au sein du système des Nations Unies demeurent solides ; depuis la mise à jour de juin 2022, le HCR a signé de nouveaux cadres de collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'UNICEF et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et a mis en place une approche plus rationnelle des nouvelles situations d'urgence avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Les appels lancés récemment pour l'Ukraine et le Soudan en sont l'illustration. Grâce à sa coopération avec l'UNICEF, le HCR s'efforce d'inclure les réfugiés dans les plans, les budgets et les systèmes de prestation de services nationaux, en mettant notamment l'accent sur la protection de l'enfance et l'éducation. La nouvelle initiative mondiale conjointe du HCR et du PNUD vise notamment à renforcer la collaboration dans les domaines des moyens de subsistance, de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix, et le HCR travaille en étroite collaboration avec l'OIM sur les mouvements mixtes de migrants et de réfugiés.

88. À la mi-2022, avec l'*International Council of Voluntary Agencies*, le HCR a codirigé des consultations mondiales avec des organisations non gouvernementales sur l'adaptation au contexte local et l'action climatique. Pour la toute première fois, les acteurs locaux y étaient plus nombreux que les participants internationaux. Un accord de subvention ciblé et simplifié a été mis en œuvre ; il permet, pour la première fois, le financement direct d'organisations dirigées par des réfugiés. En outre, le HCR a lancé le

Fonds d'innovation dirigé par des réfugiés, qui fournit un soutien global, alliant les ressources financières, le tutorat et l'expertise technique, aux organisations dirigées par des réfugiés, et a tiré parti de partenariats nouveaux et existants dans le domaine du sport afin d'atteindre un public plus large, de lutter contre la xénophobie et le racisme et de sensibiliser le public à la contribution positive des réfugiés à la société. Dans ce contexte, le HCR a adopté sa première stratégie dans le domaine du sport, baptisée « More than a game » (Plus qu'un jeu), pour permettre aux réfugiés d'avoir accès au sport et de concourir sur un pied d'égalité avec les autres, et a signé de nouveaux partenariats avec des organisations faitières, notamment l'Union des associations européennes de football, l'Olympic Refugee Foundation et Special Olympics. De plus, grâce à des partenariats avec des clubs de football tels que le FC Barcelone et le Nottingham Forest FC, le HCR a lancé des projets sportifs en Colombie, en Libye, en Malaisie, en Ouganda et en Türkiye.

89. Enfin, le HCR, le Bureau de la coordination des activités de développement et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires codirigent le processus d'élaboration du nouvel engagement commun des Nations Unies, baptisé *Common Pledge 2.0*, qui reflétera les engagements mesurables pris par 20 entités des Nations Unies et une trentaine d'équipes de pays des Nations Unies pour soutenir les pays d'accueil des réfugiés lors du deuxième Forum mondial sur les réfugiés, qui se tiendra en décembre 2023. Un engagement de la société civile sur l'adaptation au contexte local et un engagement sur le sport défendu par un État Membre sont prévus, et des engagements multipartites sur des thèmes spécifiques, tels que l'éducation, ont été proposés. Le HCR compte sur les six coorganisateur, à savoir la Colombie, la France, la Jordanie, le Niger, le Japon et l'Ouganda, pour assurer la réussite de l'événement.

h) Application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

90. **La Présidente** fait observer que, dans sa résolution 62/220, l'Assemblée générale a décidé qu'elle constituerait avec le Conseil économique et social et avec le Conseil des droits de l'homme un mécanisme intergouvernemental à trois niveaux qui œuvrera à la mise en œuvre intégrale et au suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Elle informe le Conseil qu'aucune documentation préalable n'a été présentée au titre du point 19 h) de l'ordre du jour et qu'il n'est saisi d'aucun projet de proposition.

Point 4 de l'ordre du jour : Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations (suite)

91. **La Présidente**, appelant l'attention sur la liste des candidats à l'élection des membres d'un certain nombre d'organes subsidiaires, datée du 6 juin 2023, qui a été distribuée aux délégations, précise que les élections sont organisées conformément aux articles pertinents du règlement intérieur du Conseil concernant les élections, qui sont les articles 63, 68, 69 et 70.

Commission de la population et du développement

92. **La Présidente** dit que la candidature du Burundi a été approuvée par le Groupe des États d'Afrique, pour pourvoir le siège vacant au sein de la Commission de la population et du développement. Elle considère que le Conseil souhaite élire le Burundi membre de la Commission de la population et du développement par acclamation, pour un mandat de quatre ans prenant effet à la première séance de la cinquante-huitième session de la Commission en 2024 et venant à expiration à la clôture de la soixante et unième session en 2028.

93. *Il en est ainsi décidé.*

94. *Le Burundi est élu membre de la Commission de la population et du développement par acclamation.*

Commission de la condition de la femme

95. **La Présidente** dit que la candidature du Rwanda a été approuvée par le Groupe des États d'Afrique, pour pourvoir le siège vacant au sein de la Commission de la condition de la femme. Elle considère que le Conseil souhaite élire le Rwanda membre de la Commission de la condition de la femme par acclamation, pour un mandat de quatre ans prenant effet à la première séance de la soixante-neuvième session de la Commission en 2024 et venant à expiration à la clôture de la soixante-douzième session en 2028.

96. *Il en est ainsi décidé.*

97. *Le Rwanda est élu membre de la Commission de la condition de la femme par acclamation.*

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

98. **La Présidente** dit que les candidatures de l'Égypte et du Maroc ont été approuvées par le Groupe des États d'Afrique, pour pourvoir les sièges vacants au sein de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Elle considère que le Conseil souhaite élire l'Égypte et le Maroc membres de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale par

acclamation, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2024.

99. *Il en est ainsi décidé.*

100. *L'Égypte et le Maroc sont élus membres de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale par acclamation.*

Comité du programme et de la coordination

101. **La Présidente** dit que la Pologne a présenté sa candidature pour un siège à pourvoir, parmi les États d'Europe orientale, au sein du Comité du programme et de la coordination. Elle considère que le Conseil souhaite proposer la candidature de la Pologne par acclamation, en vue de son élection par l'Assemblée générale au Comité du programme et de la coordination pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2024.

102. *Il en est ainsi décidé.*

103. *La candidature de la Pologne est proposée en vue de son élection par l'Assemblée générale au Comité du programme et de la coordination par acclamation.*

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

104. **La Présidente** dit que le Bangladesh a présenté sa candidature pour un siège à pourvoir, parmi les États d'Asie et du Pacifique, au sein du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Elle considère que le Conseil souhaite élire par acclamation le Bangladesh au Conseil d'administration, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2024.

105. *Il en est ainsi décidé.*

106. *Le Bangladesh est élu membre du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets par acclamation.*

Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)

107. **La Présidente** dit que la Suisse s'est retirée du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida à compter du 6 juin 2023 et que la candidature de la Suède a été approuvée par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États

pour occuper le siège devenu vacant. Elle considère que le Conseil souhaite élire par acclamation la Suède pour achever le mandat de la Suisse du 7 juin au 31 décembre 2023.

108. *Il en est ainsi décidé.*

109. *La Suède est élue membre du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) par acclamation.*

La séance est levée à 17 heures.